

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.30.20

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Appel à projets Fonds social européen (FSE) 2018/2020 - Assistance technique.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le renouvellement de la convention de subvention globale de crédits Fonds social européen (FSE), a été adopté par délibération n° 6 de la Commission permanente (CP) le 15 décembre 2017 pour la période 2018-2020. La convention a été signée le 26 juin 2018 par le Préfet de Région et notifiée le 9 juillet 2018 au département.

Cette convention pérennise le département dans son rôle d'organisme intermédiaire gestionnaire de crédits FSE. Le montant total des crédits obtenus est de 10 436 000,00 €

Pour mémoire, le plan de financement de la subvention globale du département comporte deux axes, l'axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » et l'axe 4 « assistance technique ».

L'axe 3 a fait l'objet d'un premier appel à projets adopté par délibération n°23 de la CP du 30 mars 2018. Celui-ci a été publié sur le site du département le 16 avril 2018.

Il permet aux différents porteurs de présenter une demande de cofinancement FSE auprès de la collectivité pour les actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les premières demandes déposées sont en cours d'instruction.

Le présent rapport a pour objet le lancement du deuxième appel à projets, relatif à l'axe 4. Celui-ci permettra à la cellule FSE de déposer :

- une demande de cofinancement pour le marché public d'assistance technique à la gestion de l'enveloppe FSE ;
- une demande pour le cofinancement des salaires des 5 agents travaillant au sein de cette cellule.

Ces demandes seront présentées à une Commission permanente ultérieure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL